

Fronde dans l'enseignement catholique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Relativisme](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 14 octobre 2015



La réforme du collège que le gouvernement veut appliquer dès septembre 2016 suscite un vaste mouvement de rejet dans l'enseignement tant public que privé. Mais, les observateurs attentifs ont remarqué que, étonnamment, les instances nationales de l'Enseignement catholique et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) ont adopté cette réforme, sans consulter leurs adhérents. Et cela provoque des tensions. A Lyon, l'Apel de Sainte-Marie (« les Maristes »), le plus grand établissement de la région (4500 élèves), a suspendu ses liens avec l'Apel nationale. Elle l'accuse d'avoir

« outrepassé sa mission en soutenant la réforme du collège sans la moindre consultation des parents, sans faire la vérité sur les implications profondes de celle-ci [...], en acceptant, sans protester, la violence d'un décret au mépris des principes élémentaires du débat démocratique et parlementaire, sans connaître le contenu de la réforme des programmes ».

La sécession lyonnaise pourrait en susciter d'autres, en particulier à Paris. Certains suggèrent aux parents de quitter l'Apel. Une campagne a été lancée sur Twitter sous l'appellation @PasMonApel. En effet, si la cotisation à l'association est proposée ou imposée lors de l'inscription des enfants dans un établissement sous contrat, elle n'est juridiquement pas obligatoire.

La première association de parents d'élèves d'une école libre est fondée en 1924 à Marseille par le chanoine **Audibert**. L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (Unapel, aujourd'hui Apel nationale) est créée en 1951 pour soutenir l'école catholique contre des attaques incessantes jusqu'à l'adoption en 1959 de la loi Debré qui institue la possibilité de contrats d'association entre les écoles privées et l'État. En 1984, elle est au cœur de la mobilisation des familles qui culmine avec la grande manifestation du 24 juin contre le « grand service public, unifié et laïque de l'éducation ». Avec ses 900 700 familles adhérentes, l'Apel est la plus importante association nationale de parents d'élèves. C'est également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.

Son rôle est de représenter les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et de l'Enseignement catholique pour défendre « le libre choix de l'école », et informer les familles et

participer à l'animation des établissements. Accepter sans consultation des membres la réformes ministérielles n'entre pas dans ses prérogatives. L'Apel est présente dans 5000 écoles, 1600 collèges et 1100 lycées. L'Apel nationale est dirigée par un bureau national, dont l'actuelle présidente est **Caroline Saliou** et le vice-président **Jean-François Hilaire**. Elle est en contact avec le Ministère de l'Éducation, siège au Conseil supérieur de l'éducation, et au Comité national de l'Enseignement catholique.

Xavier Dufour, président de la Communion des Éducateurs chrétiens, résume ainsi les problèmes :

« Sauf coup de théâtre, la réforme du collège, dans une version plus ou moins remaniée, entrera en application à la rentrée 2016 et, comme toujours, sans aucune concertation avec les enseignants. Ces derniers sont pourtant les mieux placés pour vérifier depuis des années à quel point le nivellement par le bas, promu par les ministères successifs sous prétexte d'égalité des chances, conduit paradoxalement à creuser les écarts entre les élèves, entre les milieux, entre les établissements. Car les couches aisées bénéficieront toujours des remédiations – contournement de la carte scolaire, choix du privé, cours particuliers, culture familiale porteuse – dont les moins nanties seront dépourvues. Suppression des classes bi-langues, abandon de la pratique des langues anciennes, multiplication des écrans, érosion des temps alloués aux savoirs fondamentaux (avant tout le français), obsession d'une illusoire interdisciplinarité, quand les disciplines ne sont ni identifiées dans leur cohérence propre ni maîtrisées en elles-mêmes... : l'instruction républicaine se délite en une vaste « leçon de choses », aussi incohérente que superficielle. ».

Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique, a du sortir de sa réserve. Il est accusé de manquer de recul par rapport au ministère de l'Éducation tant pour la réforme du collège que la promotion de la laïcité. Dans un entretien publié par Famille chrétienne, il ose affirmer que la réforme

« comporte davantage de points intéressants que d'inconvénients ».

Interrogé sur la laïcité, il rappelle qu'au lieu d'appliquer la Charte de la laïcité, il a proposé aux établissements d'adopter un texte alternatif, précisant :

« L'expression "valeurs de la République" peut être floue, c'est vrai. Mais former des personnes, c'est aussi former des citoyens. Les chrétiens ne sont pas étrangers au champ de la République ».

Mgr **Alain Castet**, évêque de Luçon, est intervenu sur les ondes de RCF-Vendée, région qui a eu à subir dans son sang les 'valeurs' républicaines... :

« Quant aux valeurs de la République qui nous sont proposées, il importe que nous réfléchissions bien en chrétiens ». « Il a pu arriver dans le cours de l'histoire – et tel est le sens du martyre – que des hommes et des femmes, pour dire des valeurs essentielles, même si cela ne va pas dans le sens de la majorité, osent risquer leur vie. Souvenons-nous que, pour nous, la norme ultime, norme morale, norme légale, demeure le Christ, sa parole et son enseignement».

La défiance à l'égard de l'enseignement catholique sous contrat s'accroît. La Fondation pour l'école a révélé que 67 nouveaux établissements scolaires ont ouvert en septembre, soit 16 de plus qu'en 2014, malgré toutes les difficultés financières et administratives.

Source : [Chrétiens dans la cité](#)